

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLUI DE L'EX-CCO COMMUNE DE BELLIGNAT

Par arrêté n°328//2018 du 01/10/2018 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Bellignat.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L 123-18 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO, de la commune de Bellignat.

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'ex-Communauté de communes d'Oyonnax (CCO), sur la commune de Bellignat est soumis à enquête publique

**Du vendredi 26 octobre 2018 à 9h au lundi 26 novembre 2018 à 17h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs**

### Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO (commune de Bellignat), le recueil des avis des Personnes Publiques Associées, l'arrêté ouvrant l'enquête publique, les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

### Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur Gérard DEVERCHERE.

### Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la Haut- Bugey Agglomération: [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr).
- à la Mairie de Bellignat (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Bellignat, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 26 octobre de 9h à 12h ;
- Le mercredi 14 novembre de 9h à 12h ;
- Le mercredi 21 novembre 2018 de 9h à 12h ;
- Le lundi 26 novembre de 14h à 17h.

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Bellignat, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/971>
- Par voie postale, adressé au commissaire enquêteur, à la Mairie de Bellignat (10 place de l'hôtel de Ville, 01100 Bellignat).
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ces permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables au siège de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé, dans les meilleurs délais.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Bellignat et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération. Après l'enquête publique, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°5 du PLUI de l'ex-CCO sur la commune de Bellignat.

### Informations complémentaires:

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie de Bellignat ou à Haut-Bugey Agglomération.